

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 10378 Numéro SIREN : 829 267 038 Nom ou dénomination : BONGRAND EURL

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2024 sous le numéro de dépôt 28003

Désignation de l'entreprise		EURL BONGRAND		71 Rue Caumartin		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		75009 PARIS 09					
SIRET		8 2 9 2 6 7 0 3 8 0 0 0 1 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122021		31122020	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	1 471 891	042		1 471 891	1 471 891
	Total I (5)	044	1 471 891	048		1 471 891	1 471 891
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068		070		
			072		074		919
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	74 855	086		74 855	23 751
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	74 855	098		74 855	24 670
	Total général (I + II)	110	1 546 746	112		1 546 746	1 496 561
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 500		1 500	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		132			
	Report à nouveau	134		42 568		(12 393)	
	Résultat de l'exercice	136		39 489		54 961	
	Provisions réglementées	140		63 782		49 764	
Total I	142		147 339		93 832		
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		1 060 982		1 115 688	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 516		1 740	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	240 191	172	334 908	285 300	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		1 399 406		1 402 728		
Total général (I + II + III)				180	1 546 746	1 496 561	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	1 005 598	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Pour Copie
Certifiée Conforme

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: EURL BONGRAND		Exercice N clos le 31122021		Exercice N-1 clos le 31122020		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210					
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	{ 209 215 217		214				
						218				
						222				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				224				
	Production immobilisée *				226					
	Subventions d'exploitation reçues				230		1			
Autres produits					232		1			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					234					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				236					
	Variation de stock (marchandises) *				238					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				240					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				242		6 383		5 795	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				244				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		246					
	Rémunérations du personnel *				250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252					
	Dotations aux amortissements *				254					
	Dotations aux provisions				256					
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	{ 259 260	{ }		262				
						264		6 383		5 795
	Total des charges d'exploitation (II)					270		(6 382)		(5 795)
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					280		103 736		108 227	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				290		360			
	Produits exceptionnels (IV)				294		20 115		20 708	
	Charges financières (V)				300		15 020		14 018	
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)					
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348							
Impôts sur les bénéfices * (VII)					306		23 089		12 745	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310		39 489		54 961	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312		39 489	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles *				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		23 089			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248		144 830			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249				251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997				
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquiés)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992		
ZFA NG (44. quaterdécies)		345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)	993		
Zone franche urbaine (44. octies A)		987		Zones de restructuration de la défense (44. terdécies)	127					
dont divers *		Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art. 39 décies)	655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 décies A)	643		Déduction exceptionnelle (art. 39 décies B)	645		Déduction exceptionnelle (art. 39 décies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 décies D)	648		Déduction exceptionnelle (art. 39 décies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 décies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352		103 672	354		
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370		103 672	372		

« BONGRAND EURL »
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
au capital de 1.500 €
Siège social : 71, rue de Caumartin,
75009 PARIS
829 267 038 R.C.S. PARIS

DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 39.489,15 €, en intégralité au poste « Report à Nouveau », qui sera ainsi porté de 42.568,27 € à 82.057,42 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., l'associé unique rappelle qu'il a opté pour son assujettissement à l'impôt sur les sociétés dans l'acte constitutif et qu'aucune distribution de dividendes n'a encore été effectuée, au titre des trois précédents exercices.

Pour copie certifiée conforme,

La Gérance,

